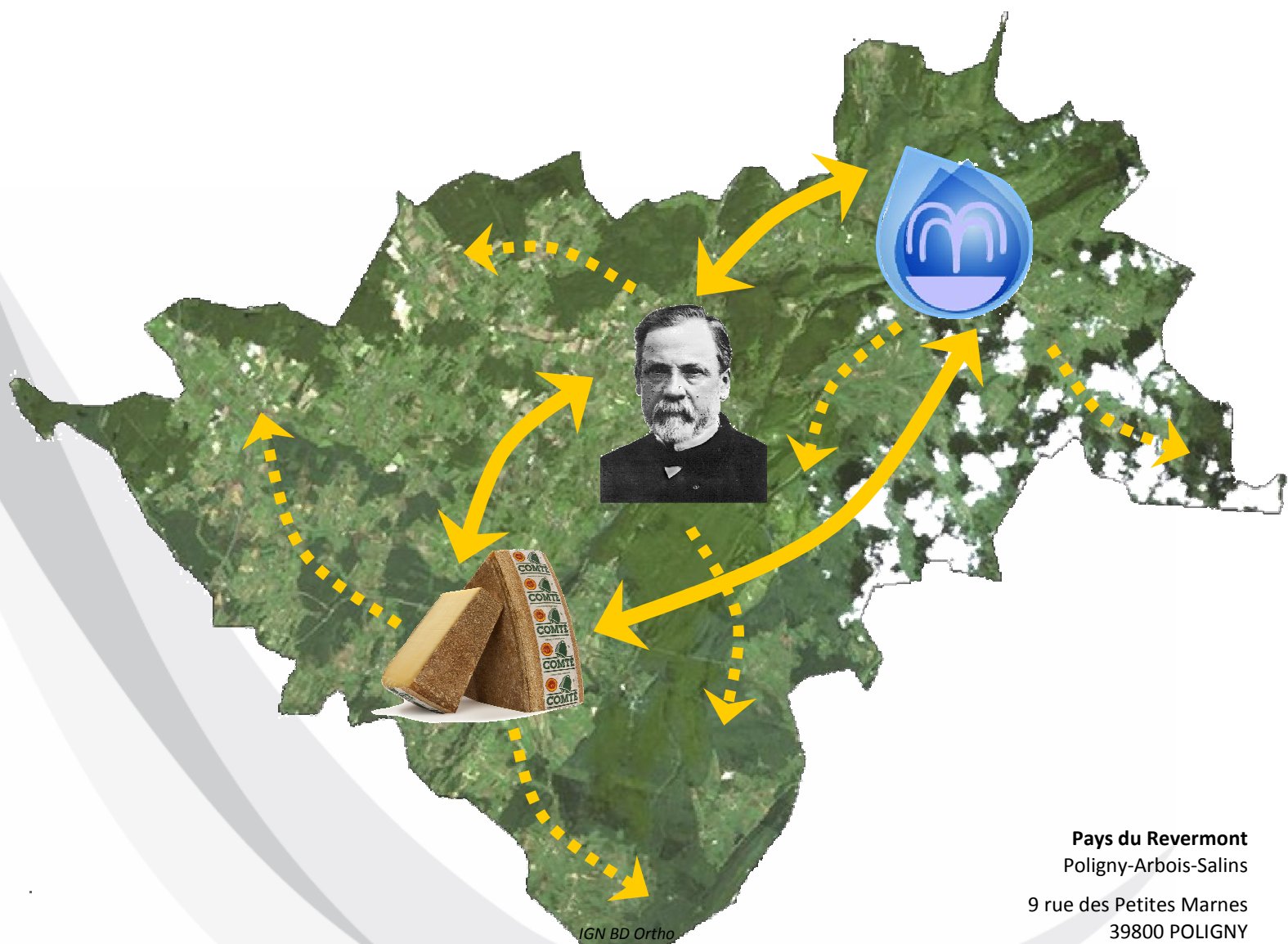


Des projets structurants moteurs de l'attractivité et du développement du Revermont *cohérence et intégration territoriales*



Pays du Revermont
Poligny-Arbois-Salins

9 rue des Petites Marnes
39800 POLIGNY

☎ 03 84 52 64 97

☎ 03 84 51 44 06

✉ smpr39@orange.fr

www.jura-paysdurevermont.fr

Avant-propos

Le Pays du Revermont, devenu Pôle d'Équilibre Territorial Rural, entre dans une période décisive de sa courte histoire.

En 11 ans d'existence, le Pays du Revermont a déjà tracé un chemin prometteur, avec une implication soutenue des élus du territoire. Si l'épine dorsale du Pays du Revermont s'est constituée autour des deux programmes LEADER+ et LEADER 2007-2013, les acteurs du territoire issus de divers horizons ont également été mobilisés sur de multiples autres démarches :

- 2009 : Schéma territorial de développement économique et Schéma des services,
- 2011 : définition d'un projet d'offre de santé, débouchant en 2014 sur un Contrat Local de Santé,
- 2013-2014 : élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial.

De plus, l'implication des élus dans les « ateliers de territoire » (2013-2014) a conduit à un partage des problématiques d'aménagement et à une convergence des visions, auxquelles se sont ralliés rapidement les nouveaux élus.

De ces expériences, il ressort que l'exécutif du Pays, avec l'appui d'une équipe d'animation performante et reconnue, est mûr pour affronter de nouveaux défis qui vont exiger une gouvernance et des modes d'organisation plus intégrés, dans le cadre d'une stratégie de territoire claire et partagée.

Les « marqueurs » du nouveau programme LEADER sont en effet en rupture avec la période précédente :

Un premier marqueur : jamais dans son histoire, notre territoire n'a connu, et sans doute ne connaîtra, une concentration d'investissements aussi importante sur une période de cinq ans. L'investissement se concentrera autour de projets structurants qui seront les moteurs d'un dynamisme économique et social du territoire, si et seulement si ils s'appuient sur une mise en synergie entre eux, et une articulation avec l'ensemble des composantes du territoire. Le nouveau programme LEADER sera le creuset des actions, démarches, projets qui soutiendront l'intégration de ces grands projets structurants. Fort opportunément, la stratégie du Pays rejoint plusieurs priorités du FEADER.

Un deuxième marqueur : la stratégie LEADER se nourrira des autres démarches contribuant à l'intégration territoriale. A côté de la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial et du Contrat Local de Santé, le Pays s'engagera résolument dans un projet touristique de territoire accompagnant l'émergence des projets structurants. C'est une priorité des élus pour 2015, avec à la clé une gouvernance resserrée autour d'un Office de pôle. Le Pays a également engagé la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (filière bois). Enfin, la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territorial sur un territoire à définir, mais dont le Pays du Revermont a vocation à constituer le cœur, parachèvera l'intégration territoriale.

Est-il nécessaire, dès lors, de souligner que la stratégie sous-tendant le nouveau programme LEADER contribuera à préparer et accélérer la marche vers une fusion des trois intercommunalités, à laquelle pourrait conduire le projet de réforme territorial en cours d'examen au Parlement.

Michel FRANCONY
Président du Pays du Revermont

Stratégie du GAL

1 – Le projet de territoire du Pays du Revermont

La Charte du Pays du Revermont, établie en 2002, puis actualisée récemment en 2014, s'articule autour de quatre orientations :

- ⇒ améliorer les conditions de la vie locale et la qualité de la vie quotidienne.
- ⇒ renforcer l'économie locale et accompagner les dynamiques.
- ⇒ conforter la qualité du cadre de vie en optimisant la gestion des ressources, dans un souci d'aménagement et de développement durable du territoire.
- ⇒ organiser le territoire et favoriser son ouverture et son rayonnement.

Cette charte vise à renforcer la vitalité démographique du Pays et à assurer le bien-être de ses habitants, en répondant aux enjeux qui touchent le territoire. Ceux-ci peuvent être synthétisés en trois groupes :

→ la **cohésion sociale** du territoire : anticiper les évolutions sociales à l'œuvre.

- ⇒ accompagner le vieillissement.
- ⇒ accueillir les jeunes.
- ⇒ prévenir les situations de précarité.
- ⇒ offrir un habitat adapté.

→ la **cohésion économique** du territoire : poursuivre et renforcer la dynamique du territoire de manière coordonnée et renforcer les dynamiques d'intégration.

- ⇒ renforcer les synergies entre les trois pôles.
- ⇒ valoriser de manière cohérente les spécificités du Pays (Vin, Comté, Thermes/santé).
- ⇒ favoriser la diversification économique.
- ⇒ renforcer l'accueil d'activités.
- ⇒ garantir le maintien du tissu commercial dans les centres (villes et villages).

→ la **cohésion territoriale** : organiser le territoire, coordonner, mutualiser, les moyens et les actions, « marquer » le territoire.

- ⇒ renforcer l'image du Pays et le doter d'une véritable identité.
- ⇒ organiser et coordonner l'action à l'échelle du Pays (OT, CC,...).
- ⇒ définir une stratégie de communication cohérente vis-à-vis de l'extérieur.
- ⇒ favoriser la connaissance et la reconnaissance du territoire par ses habitants.
- ⇒ coordonner et/ou mutualiser l'offre de services.

2 – La stratégie LEADER 2014-2020 du Pays du Revermont

Le Pays du Revermont a bénéficié des deux précédentes générations du programme LEADER :

- LEADER+ s'est attaché principalement à aborder les aspects culturels et patrimoniaux et a contribué de manière forte à la structuration du Pays.
- LEADER 2007-2013, avec une dimension environnementale et agricole forte, sans négliger les aspects patrimoniaux et touristiques, s'est traduit par la mise en place de projets transversaux, comportant une forte dimension économique, et articulant dans une cohérence d'ensemble plusieurs dimensions du développement, avec des actions véritablement structurantes pour le territoire. Ce second programme LEADER a ainsi permis de poursuivre la dynamique intégrative initiée par LEADER+, mais l'évaluation a montré qu'il reste encore des marges de progrès en termes d'organisation.

Le nouveau projet LEADER doit contribuer à l'atteinte des finalités de la Charte du Pays en tenant compte des avancées permises par les programmes précédents, mais aussi des limites auxquelles ils se sont trouvés confrontés.

Aujourd'hui, le Pays est le siège de deux dynamiques émergentes porteuses d'enjeux majeurs à l'échelle du Pays. Ces dynamiques constituent des opportunités fortes qui nécessitent une stratégie spécifique :

1. L'émergence et le développement de projets structurants :

Plusieurs projets importants prenant appui sur les spécificités du Pays sont en cours de précision et leur réalisation devrait voir le jour dans les années 2015-2020 :

- Nouvelle Maison du Comté à Poligny (2016).
- Terre de Louis Pasteur à Arbois, Centre d'interprétation du patrimoine ouvrant sur le tourisme scientifique et culturel, et directement lié au vin et à l'œnologie, autre spécificité du Pays.
- Nouveaux Thermes à Salins les Bains (2016), projet d'aménagement du site UNESCO de la saline (dont le Musée du Sel, phases 2 et 3).

Ces projets portent des objectifs ambitieux, en parfaite harmonie avec les atouts spécifiques du Pays du Revermont. Ils s'appuient en effet sur les « marqueurs identitaires » du Pays du Revermont et concernent de façon équilibrée les trois pôles composant le territoire.

Ils révèlent une véritable dynamique endogène de développement : ce sont des initiatives portées localement, s'appuyant sur des équipements existants et des réalités fortes, et dont l'objet est la valorisation des spécificités locales que sont le Comté, Pasteur (et donc la vigne et le vin), les Thermes et les salines.

Ces initiatives s'avèrent particulièrement importantes pour le Pays du Revermont, milieu rural composé de trois pôles relativement autonomes par rapport aux centres urbains extérieurs.

De plus, un projet de Center Parc est en phase d'étude et de concertation, avant décision définitive, dans la forêt de Poligny. Son impact annoncé s'avère très important, en particulier en termes de fréquentation et d'emploi (son ouverture est envisagée pour 2018).

Si ces projets se développaient indépendamment les uns des autres, le risque serait grand de voir se mettre en place des logiques sectorielles et géographiques réductrices.

Ils doivent au contraire être envisagés d'emblée dans une perspective globale permettant leur mise en synergie de manière à, en s'articulant les uns avec les autres, constituer des moteurs de développement du Pays, de son identité et de son attractivité. C'est aujourd'hui un enjeu majeur et décisif pour le Pays, auquel LEADER doit répondre.

2. Les dynamiques de cohérence territoriale :

Dans plusieurs domaines, on assiste à l'amorce de nouvelles formes d'organisation qui se situent à une échelle territoriale élargie au niveau du Pays. Face aux enjeux de la structuration du Pays, enjeux renforcés par les perspectives de la réforme de l'intercommunalité, ces prémices d'une nouvelle gouvernance territoriale émergent dans plusieurs domaines :

- la santé, avec la mutualisation des moyens des trois hôpitaux locaux,
- le tourisme, avec la volonté affirmée des élus de s'inscrire dans une organisation touristique intégrée à l'échelle du Pays,
- l'économie, avec l'engagement de réflexions sur l'action économique à une échelle supra-communautaire,
- les problématiques sociales, qui conduisent à s'interroger sur la pertinence des CIAS,

Ces nouvelles organisations des acteurs institutionnels vont dans le sens d'une plus grande cohérence du Pays. Mais, pour trouver leur pleine efficacité, elles doivent être accompagnées par la réorganisation des partenaires économiques, sociaux et associatifs. Un exemple : les associations de service à domicile qui doivent sans doute trouver une coordination face à la nouvelle organisation des établissements de

santé sur le territoire. Ou la nécessaire organisation des opérateurs touristiques à l'échelle du Pays en relation avec une future Agence Locale de Tourisme.

Le Pays doit franchir une nouvelle « marche » pour aller vers une organisation plus intégrée de ses acteurs et des stratégies qu'ils portent.

Une intégration territoriale plus poussée est aussi une condition pour que les grands projets s'inscrivent véritablement dans une logique territoriale de développement, en complémentarité les uns avec les autres et en maximisant leur impact économique à l'échelle du Pays. Il s'agit là aussi d'un enjeu majeur.

La stratégie LEADER doit ainsi conforter de manière décisive ces dynamiques porteuses de développement.

Les réponses qui pourront être apportées par LEADER seront décisives pour l'avenir du Pays.

Ainsi, la stratégie LEADER, en prolongement de la Charte de Pays, s'articulera-t-elle :

- d'une part sur les grands projets afin de les mettre en cohérence et de les inscrire comme pôles complémentaires et articulés permettant un développement diffus de leurs retombées sur l'ensemble du territoire. Ces projets ne sont en effet structurants que potentiellement : ils ne le seront véritablement que s'ils sont accompagnés dans une dynamique d'ensemble permettant leur synergie.

La manière dont les grands projets seront abordés, mis en perspective les uns par rapport aux autres, et articulés avec l'ensemble des composantes du territoire, constitue l'enjeu central de ce nouveau programme LEADER.

Cet enjeu renvoie à :

- ⇒ la nécessité de « fixer » les emplois – ou plutôt les personnes employées - sur le territoire, et donc à l'ensemble des conditions qui fondent l'attractivité du Pays et le « bien vivre » en son sein¹.
- ⇒ l'importance de définir, en s'appuyant sur cette opportunité unique, une identité territoriale forte – un « marquage » du territoire - capable de porter l'image du Pays et de contribuer de manière forte à son attractivité démographique, économique et touristique.

- d'autre part sur les mouvements d'intégration qui se font jour sur le territoire et qui sont autant de facteurs structurants autour desquels les dynamiques locales doivent s'organiser, et qu'il importe de conforter, de stimuler et d'accompagner.

Ce sont ces deux dynamiques qui fondent le programme LEADER du Pays du Revermont pour la période 2014-2020, afin de conforter la stratégie du territoire et préparer l'avenir.

C'est donc bien de la cohésion sociale, économique et territoriale du Pays qu'il s'agit, rejoignant en cela les objectifs de la politique régionale européenne.

LEADER ne peut, dans cette double perspective, privilégier une dimension particulière mais doit promouvoir une dynamique transversale forte, pour laquelle de nouveaux modes d'organisation territoriale et de gouvernance doivent être inventés.

¹ De nombreux emplois sont pourvus par des personnes résidant à l'extérieur du Pays, ce qui génère des flux de déplacement parfois importants.

3 – La déclinaison de la stratégie LEADER 2014-2020 du Pays du Revermont

La stratégie du nouveau programme LEADER du Pays du Revermont s'articule autour de 5 axes principaux, déclinés ensuite en fiches actions dans le plan de développement :

Un axe permettant de soutenir les projets phares du territoire et leur donner une dimension structurante.

Cet axe est à la base de tout le programme : c'est de la mise en œuvre des projets endogènes que dépendra l'essentiel de la stratégie.

- ⇒ **Il importe ainsi d'accompagner les projets endogènes structurants** (maison du Comté, Pôle Pasteur, Thermes et salines) de manière à garantir leur cohérence et leur insertion forte dans un projet global de territoire. D'initiatives indépendantes, ces projets doivent devenir de véritables moteurs du développement du Pays et porteurs de son identité et de son image.
- ⇒ **le projet de Center Parc** émanant d'une initiative extérieure au territoire, interroge le territoire d'une autre manière : il conduit à s'intéresser de manière spécifique aux interactions possibles entre cet équipement touristique en « vase clos » et le Pays. L'enjeu est ici l'appropriation par le territoire d'un projet d'origine exogène afin de l'amener à une dimension plus intégrée, et donc une appropriation « intelligente » du territoire par le Center Parc.

Un axe concernant le développement économique et l'emploi.

Ce deuxième axe est essentiel dans la mesure où l'organisation de l'économie locale et le soutien à son développement constituent des conditions nécessaires pour faire des grands projets de véritables vecteurs de développement : c'est le terreau dans lequel les potentialités portées par les projets structurants peuvent se transformer en réalités concrètes sur le territoire.

- ⇒ Optimiser les **retombées économiques de ces grands projets** suppose que le territoire se dote d'une organisation cohérente permettant d'articuler l'ensemble de ses composantes économiques.
- ⇒ Les **potentiels de création d'emploi** sont réels et mettent en évidence deux enjeux majeurs pour le Pays : l'accès des habitants à ces emplois, et l'attractivité résidentielle du territoire pour les personnes occupant un emploi au sein du Pays mais résidant à l'extérieur.
- ⇒ L'innovation dans le développement des activités économiques doit être recherchée en s'appuyant sur la mise en place des projets structurants, et en organisant les **liens entre formation, recherche, expérimentation et développement**.
- ⇒ **L'agriculture** occupe une place importante dans le développement du Pays du Revermont et contribue de manière décisive à son image et à son rayonnement avec ses deux productions phares que sont le vin du Jura et le Comté : il importe d'accompagner les dynamiques de ces deux secteurs agricoles et agro-alimentaires.
- ⇒ **L'économie présentielle** est liée à la présence des habitants mais est également une condition essentielle du « bien vivre » et donc de l'attractivité du Pays : le **commerce et l'artisanat**, ainsi que le **tourisme**, doivent ainsi être soutenus dans leurs dynamiques d'organisation, de promotion, de développement d'une offre cohérente et complémentaire entre les pôles.

Un axe relatif aux conditions de vie sur le territoire.

Les conditions de vie, la qualité de vie, le « bien-être » sont des facteurs essentiels de l'attractivité d'un territoire. Il n'est pas possible de chercher à attirer et à « fixer » des habitants si la qualité de vie n'est pas satisfaisante. Dans la perspective d'inciter les salariés du territoire à y résider, cet axe concourt pleinement à la stratégie LEADER.

- ⇒ renforcer la qualité des conditions de vie en prenant en compte les parcours de vie des habitants, de la naissance à l'âge avancé et à la dépendance. L'attractivité du territoire dépend en effet en grande partie de la présence et de la qualité des services à la population qu'il

propose. Attirer des actifs suppose ainsi de leur proposer un environnement économique et social adapté, reposant sur une organisation de l'offre cohérente à l'échelle du Pays.

- ⇒ Un **axe énergie / climat**, complète ce plan de développement de manière plutôt transversale. Il s'agira là de promouvoir de nouvelles approches de mobilisation des ressources énergétiques et de limitation des consommations.

Un axe pour la connaissance, la définition stratégique, la communication.

Cet axe, qui peut être résumé par « connaître, reconnaître et faire connaître » répond aux objectifs :

- ⇒ d'une meilleure connaissance du territoire,
- ⇒ d'une véritable reconnaissance du Pays du Revermont par ses habitants, par l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que par les partenaires institutionnels,
- ⇒ d'une identification du Pays par l'extérieur : LEADER doit permettre la définition et la mise en place d'une véritable stratégie de **marketing territorial**.

Un axe de coopération.

Enfin, un axe coopération, venant en appui et en renforcement du projet LEADER vient compléter la stratégie.

La coopération du Pays du Revermont prendra deux formes :

- la coopération inter-territoriale, avec en priorité la poursuite de la coopération avec le Pays Lédonien sur le thème de l'œnotourisme.
- l'engagement de coopérations européennes, en privilégiant un GAL dont le territoire est porteur d'une AOC « fromage ».

Ainsi, la déclinaison de la stratégie LEADER du Pays du Revermont privilégie-t-elle le premier enjeu identifié, celui des grands projets structurants. Le second enjeu relatif à la nécessaire structuration des acteurs et à l'intégration de leurs stratégies et de leurs actions à l'échelle du Pays doit transcender l'ensemble du programme et fonder les règles et les critères d'attribution des aides.